



PREFECTURE DE POLICE

SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX
Bureau du Contentieux de la Responsabilité

DEMANDE D'INDEMNISATION D'UN PREJUDICE OCCASIONNE LORS D'UNE MANIFESTATION

Partie réservée à l'administration

Réf : SAJC M.....

1) Identité du réclamant

<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> Autre :
Nom.....		
Prénom.....		
Adresse.....		
Code Postal.....	Ville.....	
Tél		
Adresse mail		
Référence éventuelle du demandeur.....		
Qualité :		
<input type="checkbox"/> Victime	<input type="checkbox"/> Assureur	<input type="checkbox"/> Autre :

2) Informations relatives au(x) préjudice(s) occasionné(s) lors de la manifestation

Date de la manifestation.....		
Lieu de l'incident (rue et arrondissement).....		
Nature du(des) préjudice(s) : <input type="checkbox"/> Matériel <input type="checkbox"/> Economique		
<i>Si vous n'êtes pas la victime du(des) préjudice(s) occasionné(s) lors de la manifestation :</i>		
Nom et prénom de la victime.....		
Adresse.....		
Code Postal.....	Ville.....	

3) Déclaration du (des) préjudice(s)

<u>La victime a-t-elle déposé plainte auprès de l'un des points d'accueil de la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (commissariat central d'arrondissement, service d'accueil et d'investigation de proximité (SAIP) ou unité de police de quartier) ?</u> : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Le cas échéant, date du dépôt de plainte :		
<u>Le sinistre a-t-il été déclaré à l'assurance ?</u> : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Le cas échéant, date de déclaration du sinistre :		
Le cas échéant, montant de la franchise laissé à la charge de l'assuré :		
Joindre obligatoirement le courrier de la compagnie d'assurances		

4) Liste des pièces à joindre obligatoirement à la réclamation

 **Récépissé du dépôt de plainte formulé par la victime** auprès de l'un des points d'accueil de la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne

Pièces justificatives relatives au préjudice matériel

-  **Devis de réparation des dommages ou facture ou rapport d'expertise**
-  **Le cas échéant, Certificat d'immatriculation** du véhicule
-  **Le cas échéant, dernier procès-verbal de contrôle technique**
-  **Photographies de bonne qualité permettant d'identifier le bien endommagé et présentant clairement les dommages allégués**
-  **Le cas échéant, justificatif démontrant que l'assureur a effectivement indemnisé son sociétaire ou qu'une franchise a été laissée à la charge de ce dernier.**
-  **S'il est prévu une expertise contradictoire sur place/sur pièce, merci d'en adresser une copie.**

Pièces justificatives relatives au préjudice économique

En ce qui concerne le préjudice économique (perte d'exploitation), compte tenu de la technicité de la matière, l'expert désigné par la Préfecture de police prendra contact avec votre expert-comptable en charge du commerce vandalisé :

Coordonnées de l'expert-comptable :

.....

* * * * *

Je soussigné,
agissant en qualité de.....

atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande d'indemnisation au titre du préjudice occasionné lors de la manifestation du

Fait à

Signature (s) + cachet (éventuellement)

Date

Nota bene : Les formulaires incomplets ne seront pas instruits

Nota bene : Le fait de remplir correctement votre formulaire n'entraîne pas une présomption de la responsabilité de l'Etat.

Attention : Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. (**art 441-6 du Code Pénal**).

Formulaire et pièces à retourner à :

➤ Par voie postale à :

Préfecture de Police
Secrétariat Général pour l'Administration
Service des Affaires Juridiques et du Contentieux **Manifestations**
Bureau du Contentieux de la Responsabilité
9 Boulevard du Palais
75195 PARIS Cedex 04

➤ Par mail à :

[indemnisation-manif-pp\[@\]interieur.gouv.fr](mailto:indemnisation-manif-pp[@]interieur.gouv.fr)